



Métropole
du Grand Paris

COLLECTIVITÉ HÔTE



DOSSIER DE PRESSE

CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE



Sommaire

- 06 **Le Centre Aquatique Olympique, une infrastructure innovante et exemplaire**
- 14 **Le Centre Aquatique Olympique, une infrastructure emblématique pour les Jeux et les Métropolitains en héritage**
- 20 **Le Centre Aquatique Olympique, miroir des ambitions et du savoir-faire de la Métropole du Grand Paris**



Patrick OLLIER
Ancien Ministre,
Président de la Métropole du Grand Paris

“ L’immense fierté qui est celle aujourd’hui de la Métropole du Grand Paris est certes, d’être partie de rien, mais d’avoir relevé cet immense défi qui n’a été possible qu’avec le concours de l’Etat, de la SOLIDEO, du groupement d’entreprises mené par Bouygues Bâtiments Île-de-France, et des équipes de la Métropole du Grand Paris.

La « remise des clés » à Paris 2024 s’est faite avec un mois d’avance par rapport au calendrier initial ! Ensemble, nous avons été créatifs, agiles et économes, pour réaliser un équipement sportif qui rivalise d’innovations architecturales, environnementales et énergétiques. Je salue l’engagement, l’inspiration et la compréhension des deux architectes Laure MERIAUD et Cécilia GROSS.

En tant que maître d’ouvrage, la Métropole, à l’issue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, va ainsi laisser en héritage à la Ville de Saint-Denis, au Département de la Seine-Saint-Denis et à l’ensemble de la Métropole, un Centre Aquatique Olympique d’une grande modernité, avec 4 bassins de dimensions différentes dont un de dimension variable, qui va pouvoir accueillir en résidence l’équipe de France de plongeon (FFN), et d’une modernité exemplaire permettant d’accueillir, en instantané, 3 850 personnes, des scolaires aux plus grands compétiteurs.



Tony ESTANGUET
Président de Paris 2024

“ C’est avec beaucoup d’émotion que nous avons reçu les clés du Centre Aquatique Olympique. Quelle fierté de voir ce magnifique équipement livré par la Métropole du Grand Paris, qui plus est, un mois avant la date prévisionnelle ! Unique équipement sportif pérenne construit pour les Jeux et les épreuves de natation artistique, plongeon et water-polo, le Centre Aquatique Olympique sera un haut lieu de la natation qui accueillera des compétitions nationales et internationales après Paris 2024 tels que les championnats d’Europe de Natation de 2026. Ce sera aussi un héritage fort pour le territoire de la Seine-Saint-Denis, fortement carencé en infrastructures sportives. Bravo à la Métropole du Grand Paris pour ce très beau travail, et pour son engagement au service de la réussite des Jeux !

Le Centre Aquatique Olympique en chiffres

1 BASSIN
de 70 m

4 BASSINS
un bassin de natation, un bassin de plongeon, un bassin d'apprentissage de 25 m et un bassin aqualudique.

UNE « RUE SUSPENDUE »
de 100 m de longueur et 20 m de large pour relier le Centre Aquatique Olympique au Stade de France

1 300 TONNES
de matériaux bio-sourcés

102 PLANTATIONS

4 680 M²
de panneaux photovoltaïques

2 700 M³
de bois

2,5 HECTARES
d'emprise totale

5 000 PLACES ASSISES
au Centre Aquatique Olympique dans des tribunes « en fer à cheval » afin de vivre une expérience spectateur unique pendant les Jeux de Paris 2024

Chronologie du projet de Centre Aquatique

NOVEMBRE 2021
Pose de la première pierre du Centre Aquatique Olympique



AOÛT 2022
Pose de la passerelle du Centre Aquatique Olympique

JUIN 2023
Inauguration du franchissement piéton et cycle



DÉCEMBRE 2023
Mise en eau



MARS 2024
Mise à disposition du site à Paris 2024



26 JUILLET AU 11 AOÛT 2024
Jeux Olympiques

AVRIL 2024
Inauguration du Centre Aquatique Olympique



28 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE 2024
Jeux Paralympiques

OCTOBRE 2024
Début de la transformation du Centre Aquatique Olympique en configuration héritage

2025
Ouverture au public



Le Centre Aquatique Olympique, une infrastructure innovante et exemplaire

LA GENÈSE ET LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le 13 septembre 2017 à Lima, le Comité International Olympique a officiellement retenu Paris comme ville-hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Les Jeux constituent, parmi tous les événements mondiaux, une manifestation inégalée qui réunit 206 délégations et près de 15 000 athlètes.

Le Centre Aquatique Olympique (CAO) est l'équipement majeur à construire pour les Jeux de Paris 2024 puisqu'il est l'un des seuls ouvrages sportifs pérennes: 95% des sites dédiés aux Jeux étant déjà existants ou temporaires.

La Métropole du Grand Paris est maître d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique au titre de sa compétence en matière de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement de grands équipements culturels et sportifs de dimension internationale ou nationale » selon l'article L5219 de la loi NOTRe. Elle est également maître d'ouvrage du franchissement piéton et cycle attenant qui surplombe aujourd'hui l'autoroute A1 et relie le Centre Aquatique Olympique au Stade de France.

Pour mener à bien ce projet, la Métropole du Grand Paris a travaillé en lien avec les nombreux partenaires institutionnels que sont l'Etat, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), la Ville de Saint-Denis, Plaine Commune, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris, le Conseil régional d'Île-de-France et la Fédération Française de Natation. Le montage juridique retenu a été celui de la concession en garantissant des missions de service public, notamment l'accueil de groupes scolaires dans le cadre de l'Héritage. D'une durée de 20 ans, elle porte sur la conception, la construction ainsi que l'exploitation et la maintenance du Centre Aquatique Olympique et du franchissement piéton et cycle.

La construction du Centre Aquatique Olympique répond à cinq enjeux majeurs

- | | |
|--|---|
| - Permettre l'organisation de manifestations d'ampleur nationale et internationale | - Être un équipement de référence au service des athlètes de haut niveau |
| - Faciliter l'accès à la nage et l'apprentissage de la natation | - Développer des activités sportives destinées aux métropolitains et inciter à la pratique sportive |
| - Tenir un haut niveau d'exemplarité environnementale | |

Situé au cœur de la ZAC Saulnier, le Centre Aquatique Olympique a vocation à s'intégrer pleinement dans son environnement à travers l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain dont la Métropole du Grand Paris est également maître d'ouvrage.

Le 15 mai 2020, le Conseil Métropolitain s'est prononcé sur l'attribution de cette concession au groupement conduit par Bouygues Bâtiment Île-de-France dont l'offre a été classée en première position par les commissions internes de la Métropole et les différents partenaires institutionnels en raison de sa qualité architecturale, fonctionnelle et surtout environnementale.

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET SES PARTENAIRES

CONCEPTEUR ET CONSTRUCTEUR

Bouygues Bâtiment
Île-de-France



ARCHITECTES

Ateliers 2/3/4 (architecture/
urbanisme/paysage)
Laure Mériaud



VenhoevenCS
(architecture/urbanisme)
Cécilia Gross



MAÎTRE D'OUVRAGE ET CONCESSIONNAIRE

La Métropole
du Grand Paris



SIMBALA

SIMBALA

GESTIONNAIRES

Récréa



FINANCEMENT

Omnes



MAINTENANCE

Dalkia



INGÉNIEUR STRUCTUREL

SBP schlaich



MEP

INEX
bergemann partner



Le choix du site

La Métropole du Grand Paris est maître d'ouvrage de la ZAC Métropolitaine qui accueille en son sein le Centre Aquatique Olympique. Aux côtés des sociétés CARDEM (déconstruction) et SECHE (dépollution) et leurs groupements respectifs d'entreprises, la Métropole a réalisé les travaux de remise en état du site de la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis.

En mars 2020, le chantier du Centre Aquatique Olympique est entré dans sa phase active de déconstruction et de dépollution. Conformément à ses **politiques en faveur de la logistique métropolitaine, du développement de l'économie circulaire, du réemploi** des équipements et des matériaux de construction, limitant la production de déchets par des actions de recyclage efficaces, la Métropole a fait le choix de retirer l'ensemble des terres polluées par excavation et évacuation (environ 39 000 tonnes), et de privilégier la Seine pour les transporter.

Les démolitions ont produit environ 129 000 tonnes de déchets et plus de 100 000 m³ de béton concassé (réemployés sur le site à plus de 99 %). Sur les 43 000 m³ des terres polluées (soit environ 76 000 tonnes) presque 50 % ont été évacuées par voie fluviale. Plus de 1 000 trajets en camion ont pu être évités. La voie fluviale par le port voisin de Gennevilliers a permis d'acheminer les terres les plus polluées vers des centres de traitement spécialisés de l'entreprise BIOGENIE (principalement à Echarcon dans l'Essonne). Les terres les moins polluées ont, quant à elles, été acheminées vers des centres dédiés se situant en Île-de-France, en Normandie et dans les Hauts-de-France.



Un projet de construction urbaine à dimension sociale et économique

Le chantier de la ZAC Plaine Saulnier, dont le Centre Aquatique Olympique fait partie, constitue un formidable **effet de levier qui accompagne la relance économique** du territoire métropolitain après la crise sanitaire que le pays a connue. Il se caractérise par diverses actions en faveur de **l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire**, politiques portées par la Métropole depuis sa création. Ainsi, l'ensemble du mobilier laissé sur place est entièrement reconditionné pour être vendu. De même, une recyclerie éphémère a été installée sur le site afin que les habitants et les associations du territoire puissent récupérer les mobiliers et/ou matériels. Par ailleurs, trois personnes ont été recrutées dans le cadre de contrats d'insertion conformément aux objectifs de la SOLIDEO et de la Métropole du Grand Paris. Ce recrutement est une première étape qui s'inscrit dans un plan plus large et ambitieux en faveur de l'insertion sociale. Nous avons ainsi réalisé 151 000 heures d'insertion sociale dans nos chantiers. Ces personnes ont pu témoigner de leur expérience professionnelle auprès des partenaires.

LE CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE ET SON FRANCHISSEMENT PIÉTON ET CYCLE, UN REPÈRE ARCHITECTURAL URBAIN INNOVANT ET ÉCO-CONÇU

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET SES PARTENAIRES

TRAITEMENT DE L'EAU

Katène



CONSULTANT EN ACOUSTIQUE

Peutz



CONSULTANT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inddigo



ÉCONOMISTE

Mazet & Associés



Mandataire

Bouygues Bâtiment Île-de-France



Charpente bois

Mathis



Clos et couvert

Mtech Build



Structure métallique de la passerelle

Eiffage métal



Traitement d'eau

Hervé thermique



Étanchéité de la toiture

Beci

Carrelage

Groupe Vinet



Bassin en inox

Myrtha Pools



Plomberie, CVC

Lefort Francheteau



CFO, CFA

Phibor

Un espace innovant et modulable

Le Centre Aquatique Olympique établit une nouvelle norme en matière de conception durable. **L'architecture est inspirée par la nature**, ce qui donne lieu à une nouvelle perspective esthétique tout en répondant aux objectifs de développement durable de Paris 2024. Avec le franchissement piéton et cycle, et son parc, ils forment un écosystème environnemental sain et durable.

Le Centre Aquatique Olympique présente volontairement un toit concave: une spectaculaire construction en bois, légère et fine, s'étendant sur plus de 90 mètres, qui permet de réduire le volume d'air à climatiser. Telle une feuille, il sert d'abri, filtre la lumière, récupère les eaux de pluie, intègre les réseaux techniques et accueille l'une des plus grandes toitures solaires urbaines de France (près de 5000 m² de panneaux photovoltaïques sur 10000 m² de toiture).

De plus, ce complexe évolutif est flexible dans son utilisation. **L'introduction d'un bassin de dimension variable, avec des quais et un fond mobiles, permet une utilisation optimale.** Les fonctions du complexe sont modulables au fil du temps et peuvent donc varier en fonction des usages.

Du concept et de la structure au raffinement et à l'exploitation, la conception paramétrique a permis de travailler en synchronisation parallèle sur modèle 3D.

Une qualité architecturale unique, au rendez-vous des Jeux Olympiques et Paralympiques

Le Centre Aquatique Olympique représente une innovation par sa charpente bois de forme concave constituée de 91 catènes (poutres) d'une portée de 90m, les plus longues du monde, composées de plus de 2700m³ de bois*, qui combine des qualités structurelles, esthétiques et spatiales. Sa forme fluide et dynamique unique s'adapte aux volumes nécessaires, optimise les matériaux, magnifie le bois (matériau biosourcé par excellence et à faible impact carbone), et capte la lumière naturelle. Le projet vise à démontrer une conception architecturale où l'impact environnemental est une source d'inspiration pour la création d'espaces flexibles, réversibles et attrayants pour tous. L'utilisation du **bois comme matière première** a permis de dévoiler la structure de l'ossature, des tirants primaires et secondaires

en bois placés tous les 10 mètres aux chaînes du toit incurvé suspendues tous les mètres. Ces éléments structurels créent un jeu graphique à l'intérieur de l'arène, transformant l'équipement en icône du développement durable et conférant une identité au quartier.

*PROVENANCE DU BOIS

- 100 % du bois vient d'Europe:
 - 70 % de Scandinavie (Finlande, Suède) pour le bois structurel (catènes, poteaux bois),
 - 30 % de France (Jura et Massif Central) pour le bois non structurel (brise-soleil, habillage bois intérieur, etc.).

2 700 m³ de bois

100 % du bois provient d'Europe



Un projet qui se distingue en termes de qualité environnementale

En matière de développement durable, notre devise « Utiliser moins, utiliser mieux » a porté ses fruits : **le Centre Aquatique Olympique a reçu le label BiodiverCity et le score Exceptionnel pour la certification « NF HQE équipements sportifs ».**

La particularité du Centre Aquatique Olympique, est que sa conception a été inspirée par le développement durable. C'est de l'ambition de réduire la consommation d'énergie qu'est née l'idée de réduire le volume à chauffer, ce qui a donné naissance à une structure en bois avec un toit incurvé. C'est dans le souci de considérer le programme dans son environnement qu'il a été conçu comme un tout, avec son parc pittoresque et son franchissement vers le Stade de France, et non comme un objet unique.

C'est avec l'ambition de créer un bâtiment très compact, afin de préserver l'espace, de renforcer la nature, de soutenir la biodiversité et de réduire la quantité de matériaux de construction, que nous avons introduit des bassins de dimension variable, avec des des quais et un fond mobiles, qui permettent une utilisation optimale, permettant de réduire le volume d'eau à chauffer. De même, la forme concave de la

toiture permet de diminuer le volume d'air à chauffer de 20%.

Ainsi, **90% de l'énergie dont le Centre Aquatique Olympique a besoin est renouvelable ou de récupération.** Le toit est recouvert de **plus de 4600 m² de panneaux photovoltaïques.** La chaleur provient d'un réseau de chauffage urbain, d'un centre de données (Data Center) et d'un échangeur de chaleur. Le bois, matériau biosourcé par excellence, a été choisi pour créer l'architecture, ce qui a permis d'atteindre un taux de CO₂/m² exceptionnellement bas.

L'élément clé d'une piscine est l'eau. Pour préserver cette ressource, un système spécifique de récupération des eaux grises (eaux issues des systèmes de filtration) a été mis en place afin de réduire les besoins en eau douce et d'en réutiliser 50%. Au titre de l'économie circulaire, les 2500 sièges des tribunes définitives ont été fabriqués à partir de bouchons et de bouteilles en plastique 100% recyclé.

Les espaces verts du Centre Aquatique Olympique

Le Centre Aquatique Olympique est un bâtiment compact libérant d'importantes surfaces pour les aménagements paysagers. Il s'entoure d'espaces plantés agissant comme un poumon vert en cœur de quartier, et offrant des espaces de déambulation et de détente. En plantant 450 arbres d'espèces locales, la démarche proposée est celle d'un projet végétal d'avenir, ancré durablement dans ses racines.

Un franchissement piéton et cycle, élément du rééquilibrage est/ouest, véritable « rue suspendue »

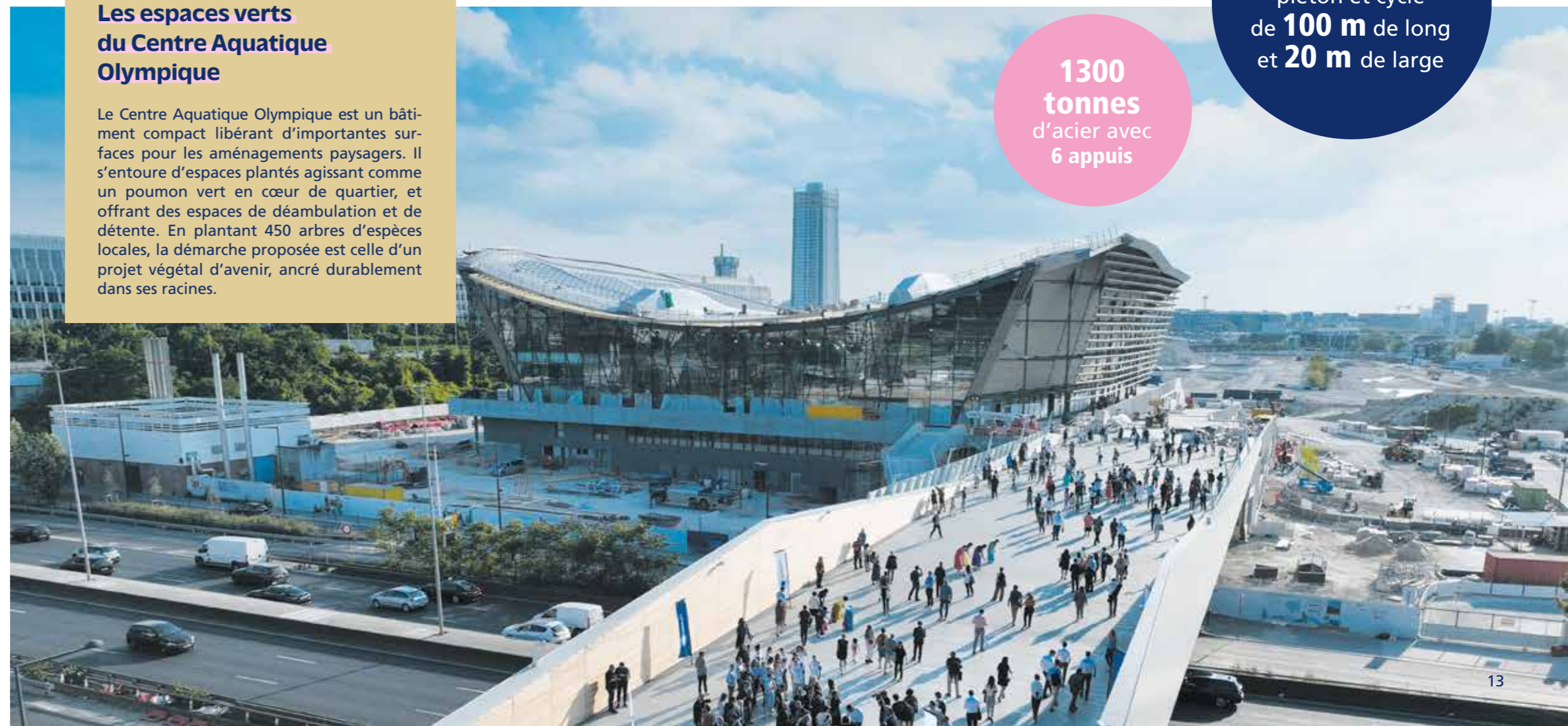
Le franchissement piéton et cycle est un équipement emblématique du projet métropolitain. Il symbolise en effet à lui seul tous les efforts que nous déployons en matière d'attractivité, de rééquilibrage territorial et d'amélioration du cadre de vie des Métropolitains.

Avec ce franchissement, la Métropole du Grand Paris renforce l'attractivité de l'espace métropolitain en créant un lien entre deux sites olympiques, le Centre Aquatique Olympique, construit sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, et le Stade de France.

Avec ce franchissement, nous favorisons **le rééquilibrage territorial en créant une continuité de liaisons douces entre les quartiers en mutation de Pleyel, du Village des Athlètes, du Stade de France et de la Plaine Saulnier.** Ceci participe pleinement à recoudre le territoire et à effacer les fractures urbaines.

Cet équipement constitue donc, en phase héritage, un formidable levier de développement pour ces quartiers.

Avec ce franchissement piéton et cycle, enfin, nous améliorons le cadre de vie des Métropolitains en leur proposant un équipement favorisant la pratique des mobilités douces, respectueux de nos engagements en matière de transition écologique et énergétique.



1300 tonnes d'acier avec 6 appuis

Un franchissement piéton et cycle de 100 m de long et 20 m de large

Le Centre Aquatique Olympique, une infrastructure emblématique pour les Jeux et pour les Métropolitains en héritage



PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Le Centre Aquatique Olympique accueillera pendant les Jeux Olympiques les épreuves de :

- plongeon, les deux semaines de compétition,
- natation artistique, également les deux semaines de compétition,
- phase préliminaire du waterpolo, la première semaine.



APRÈS LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Après les Jeux de Paris 2024, un lieu de rencontre
et de pratique du sport accessible à tous

Un lieu de loisirs et d'apprentissage de la natation, accessible à tous

— un bassin d'apprentissage de 25 mètres (profondeur de 1,3 mètre) spécifiquement destiné à l'apprentissage de la natation a été créé pour permettre de multiplier les créneaux d'accueil des scolaires et les cours particuliers. Ouvert plus de 90 heures par semaine, le Centre Aquatique Olympique accueillera plus de 50 séances hebdomadaires : scolaires de la Ville de Saint-Denis, bébés nageurs, résidents des Instituts Médico-Educatifs (IME) et des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),

— un bassin de 500m² dédié aux activités aquatiques pour proposer une offre de baignade originale à destination des familles, un parcours de découverte autour de l'eau et 50 séances d'aquasport par semaine. Cet espace sera composé d'un aquakids, d'un bassin polyvalent et d'un solarium dans le jardin.



Le Centre Aquatique Olympique, une dimension multi sportive de l'équipement et un lieu de vie

Des activités sportives supplémentaires telles que **le tennis-padel, le football à 5, le fitness et l'escalade de bloc**, amélioreront l'offre de sports récréatifs pour les habitants de la Ville de Saint-Denis :

- un espace dévolu au fitness proposera un plateau cardio-training avec machines connectées, ouvert tous les jours de 7h à 20h30,
- une salle d'escalade de 1000 m²,
- des terrains de sports (trois terrains de padel-tennis) ou collectifs (trois terrains de football à 5),
- un lieu de restauration, approvisionné en produits frais par la ferme urbaine de Saint-Denis, proposera quotidiennement une cuisine maison et de saison préparée sur place,
- une recyclerie sportive pour redonner vie au matériel de sport, sensibiliser au réemploi et revendre à petit prix le matériel réparé sur place.

Un repère pour les événements sportifs de haut niveau

Dès son ouverture en 2025, le Centre Aquatique Olympique deviendra pôle de résidence pour la Fédération Française de Natation, et accueillera les Championnats d'Europe de Natation en 2026.



LA ZAC MÉTROPOLITAINE, UN FUTUR LIEU DE VIE

L'opération d'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier a pour enjeu de réaliser **un nouveau quartier métropolitain qui puisse répondre aux besoins locaux et territoriaux**. Intégrant un grand équipement sportif olympique (le Centre Aquatique Olympique), la vocation stratégique de la Plaine Saulnier sera confortée par la création d'un quartier qui conciliera envergure métropolitaine et ancrage territorial.

Les objectifs poursuivis par la réalisation de la ZAC Plaine Saulnier, tels que délibérés par le Conseil Métropolitain du 13 avril 2018, sont les suivants :

- inscrire le site de la Plaine Saulnier dans la dynamique de mutation métropolitaine et territoriale, en lien avec la construction d'un héritage olympique durable,
- contribuer à la création d'une nouvelle attractivité métropolitaine autour d'un équipement sportif de grande envergure ;
- bâtir un quartier mixte de 200000 m² sur la ZAC Métropolitaine (9ha), ouvert à tous, alliant les différentes fonctions de la ville (logements, bureaux, équipements publics, commerces, activités économiques, sportives et culturelles innovantes, groupes scolaires),
- améliorer l'accessibilité du site au reste du périmètre métropolitain ainsi que sa desserte interne,
- préfigurer la Métropole post-carbone en intégrant les défis du changement climatique aux aménagements du quartier (priorité donnée aux modes actifs, haute performance énergétique, conception bioclimatique, qualité du maillage des espaces publics, etc.).

À partir de ces objectifs, quatre grandes thématiques ont guidé l'élaboration du projet :

Un quartier mixte et animé

- répondre à la demande en logements, d'équipements et d'espaces verts comme par exemple la création d'un parc arboré de 1,5 ha,
- soutenir le développement économique de la Métropole du Grand Paris par l'implantation d'activités, de commerces et d'équipements publics et sportifs.

Un quartier agréable à vivre

- requalifier le site avec de fortes ambitions environnementales,
- favoriser la vie en cœur d'îlot et positionner les logements au cœur du quartier pour atténuer des nuisances...

La réalisation d'un maillage d'espaces publics harmonieux et apaisés incluant un espace vert paysager de 1,5 hectares apportera une certaine qualité au cadre de vie des habitants.

Un
parc de
1,5 ha

450
Arbres
plantés



Un quartier d'envergure métropolitaine

- reconvertir le site olympique,
- implanter un équipement métropolitain autour de la thématique sportive,
- assurer l'héritage olympique et sportif.

Ce quartier émergera d'une programmation métropolitaine ambitieuse autour du futur d'un pôle sportif par la liaison de deux équipements d'envergure nationale et internationale : le Centre Aquatique Olympique et le Stade de France, tout en créant une dimension de proximité attractive et accessible à tous.

Un quartier accessible et traversant

- désenclaver le quartier pour mieux articuler le centre de Saint-Denis avec la Plaine,
- limiter le poids des coupures urbaines et paysagères en créant des cheminements internes au quartier.

Le projet s'attache par ailleurs à définir des principes de conception bioclimatiques pour les bâtiments à construire au sein de la ZAC, permettant ainsi de limiter les besoins énergétiques en chaud et en froid. La Métropole du Grand Paris souhaite maximiser le recours aux énergies renouvelables parmi les consommations qui ne pourront être évitées.

La conception générale des espaces publics porte une attention particulière à la végétalisation du site, les espaces perméables, la protection contre les nuisances environnementales et la lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain.

Le projet d'aménagement en cours d'étude pour la phase Héritage, conçu en partenariat avec Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis, prévoit notamment :

- un parc ainsi que plusieurs places et des placettes de proximité,
- des bureaux et activités pour soutenir le développement économique de la Métropole du Grand Paris,
- des logements,
- des services et commerces,
- un pôle sportif promouvant le développement d'activités économiques et de loisirs innovantes autour du sport. Il s'inscrira en cohérence avec les grands équipements sportifs du quartier et accompagnera la dynamique sportive et innovante locale,
- des logements, bureaux, activités mixtes...

Dimension culturelle de la ZAC pendant les Jeux et en héritage avec :

- le pavillon de la Biennale,
- la chaudière à ventouse requalifiée, un héritage de l'activité gazière du site,
- le réemploi dans les espaces publics.

Le Centre Aquatique, miroir des ambitions et du savoir-faire de la Métropole du Grand Paris



LES PROGRAMMES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN FAVEUR DES JEUX DE PARIS 2024

Le Plan Piscines Héritage 2024

La Métropole du Grand Paris a investi dans la construction ou la rénovation de 6 piscines et de 2 bassins de réemploi (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnole, Colombes, La Courneuve, Montreuil, Sevran) qui seront des piscines d'entraînement durant les Jeux et accessibles aux Métropolitains en héritage.

Le Prisme, héritage inclusif des Jeux de Paris 2024

La Métropole du Grand Paris participe au financement du PRISME (Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain), équipement sportif dédié à la pratique handisport et sport adapté à Bobigny, dont le Département de la Seine-Saint-Denis est maître d'ouvrage. Il sera site d'entraînement pour les Jeux Paralympiques.

Les aménagements et les stationnements cyclables

La Métropole accompagne l'installation du stationnement vélo dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis dans le cadre de son Plan Vélo métropolitain.

La Métropole est au rendez-vous des Jeux de Paris 2024, et son conseil a adopté, à l'unanimité, une subvention à hauteur de 1,2 millions d'euros dans le cadre d'une convention avec Paris 2024, le Département de la Seine-Saint-Denis et Plaine Commune, afin de créer des parcs de stationnement vélo aux abords des sites olympiques et des zones de célébration. La Métropole finance 400 000 € en faveur d'aires de stationnement du réseau Vélib' Métropole.

La logistique urbaine

Dans une démarche concertée et collaborative réunissant pouvoirs publics et fédérations professionnelles, la Métropole du Grand Paris, LUD+, le Club Logistique en Or-Union TLF et la Ville de Paris ont lancé le groupe de travail «La logistique du quotidien pendant les Jeux de Paris 2024».

Son objectif est de garantir la qualité de vie et de service pour les habitants ainsi que la vitalité économique du périmètre métropolitain durant la période des Jeux.

Billetterie pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à destination des communes métropolitaines

approuvée à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 14 avril 2023, la Métropole a souhaité distribuer des billets à destination des jeunes Métropolitains afin qu'ils puissent accéder à des épreuves Olympiques et Paralympiques.

Cette action est également un levier pour faire découvrir un vaste ensemble de disciplines et participer à développer la pratique sportive des jeunes dans la Métropole du Grand Paris. Ainsi, 32360 billets seront distribués auprès des 131 communes de la Métropole. Parmi eux 10433 billets bénéficieront aux communes de la Seine-Saint-Denis.

Appel à Manifestation d'Intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune »

Pour contribuer à la réussite locale des Jeux de Paris 2024 et à leur héritage, et faire que chaque métropolitain puisse y prendre part, la Métropole met en œuvre son Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune », visant à promouvoir un ensemble d'animations locales et festives dans les centres-villes et en bord de cours d'eau tout au long de l'année 2024. Cet AMI rencontre un très fort succès auprès des communes de la Métropole.

L'Olympiade culturelle

Dans le cadre de l'Olympiade culturelle, la Métropole du Grand Paris déploie plusieurs actions et programmes ambitieux afin de faire vivre les Jeux à tous les Métropolitains.

Mallette pédagogique « Jeux, Art et Sport »

La Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais et le Musée National du Sport ont créé une mallette ludique et pédagogique dénommée « Jeux, Art et Sport ». Destinées aux élèves des écoles élémentaires, ces mallettes permettront aux enfants de découvrir, en jouant et en bougeant, les valeurs de l'Olympisme. Ce kit est offert par la Métropole du Grand Paris aux communes.

Exposition « Empreintes » - 1924/2024, cent ans d'héritage olympique

Construite sur la base de photographies inédites issues des archives du Comité National Olympique et Sportif Français, complétées d'un apport historique et culturel du Musée National du Sport, l'exposition se déploiera sous un grand format dans un lieu central à Paris et sera déclinée en format plus réduit dans les communes métropolitaines qui souhaiteront l'accueillir.

« Saison Olympique » au Musée d'Orsay

La Métropole du Grand Paris a souhaité contribuer à la programmation « saison olympique » de l'Établissement Public des musées d'Orsay et de l'Orangerie. Ainsi, une programmation ambitieuse de spectacles vivants autour des sports urbains se tiendra tout au long de l'année, à l'image du breaking, nouvelle discipline olympique.

Un parcours muséal sur le thème de l'art et du sport à Orsay est également prévu. Ce partenariat, qui a vocation à perdurer en héritage, permettra aux Métropolitains de profiter de moments privilégiés.

La Métropolitaine : le rendez-vous international d'art contemporain de La Métropole du Grand Paris

En partenariat avec le réseau TRAM, la Métropole du Grand Paris organise une manifestation internationale d'art contemporain dont l'objectif est de présenter une programmation coordonnée d'expositions sur les arts visuels. L'ambition de cette manifestation artistique sera de faire découvrir, aux côtés d'artistes français, des artistes internationaux invités à présenter des œuvres nouvelles ou inédites en France. Du 4 mai au 15 septembre 2024, La Métropolitaine réunira 13 lieux d'art métropolitains et présentera 13 programmations artistiques ainsi qu'un projet commun orchestré par l'artiste Maxime Rossi.





Métropole
du Grand Paris

COLLECTIVITÉ HÔTE



Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 PARIS – Tél. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

mission.olympique@metropolegrandparis.fr



CONTACT PRESSE

Mail: presse@metropolegrandparis.fr

Attachée de presse

Inès MOULOU DJ : 06 02 72 14 04

Directrice de la Communication
et des Relations Presse

Anne-Claire DHENNIN : 06 27 72 15 87

Photo © Ville de Rueil-Malmaison (page 3)

Photos © Nicolas Grosmond (Pages 1, 5, 12, 13, 16, 17, 20 et 23)

Photos © Métropole du Grand Paris (Pages 4, 5, 6, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 18 et 19)

Conception agence Giboulées

Avril 2024

